

Pôle communication
24 65 42

Mercredi 3 avril 2024

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 3 avril 2024, a arrêté **un** projet de délibération du Congrès, **trois** projets de délibération du gouvernement, adopté **dix** arrêtés et examiné **38** dossiers d'étrangers. Il a également émis **un** avis.

Délibération du Congrès

Au visa de Thierry Santa et de Christopher Gyès, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du Congrès actualisation des mentions obligatoires de la déclaration nominative préalable à l'embauche prévue à l'article Lp. 421-3 du code du travail de Nouvelle-Calédonie.

Afin de dresser un diagnostic précis des impacts de la crise du Nickel sur l'emploi et d'être en mesure d'identifier les besoins, l'observatoire de la formation, de l'emploi et du travail a souligné un manque de visibilité de certaines informations capitales pour proposer des leviers d'accompagnement adaptés.

Le texte propose ainsi de permettre le recueil de ces données en rendant obligatoire le dépôt dématérialisé de la déclaration nominative préalable à l'embauche (DPAE) prévue dans le code du travail. Il prévoit également de préciser et de compléter les mentions obligatoires de la DPAE et de permettre la modification des mentions relatives à la nature de l'emploi de la DPAE dans un délai de 15 jours à compter de la date prévisionnelle d'embauche.

Les informations relatives notamment à la nature du contrat (CDD, CDI, contrat unique d'alternance...), la nature de l'emploi (temps complet, temps partiel,...) ou encore à la qualification et la classification professionnelle du salarié sont désormais obligatoires. Leur recueil permettra d'affiner l'analyse du marché du travail.

Délibérations du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie pour trois affaires.

Arrêtés du gouvernement

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le budget primitif 2024 de l'Agence rurale de Nouvelle-Calédonie (ARNC). Il est arrêté à la somme de 3 552 816 224 francs répartie comme suit :

- section de fonctionnement : 3 535 689 131 francs équilibrés en dépenses et en recettes
- section d'investissement : 17 127 093 francs en recettes et 17 100 000 francs en dépenses, faisant apparaître un suréquilibre prévisionnel de 27 093 francs.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a statué sur le caractère de calamité agricole des pluies du 2 au 4 février 2024.

Les communes de Maré, de Ponérihouen et de Pouembout ont été reconnues sinistrées pour ces pluies et seront indemnisées comme suit :

- Maré : 2 227 279 francs
- Ponérihouen : 151 225 francs
- Pouembout : 2 541 640 francs

Ces indemnités sont prises en charge à 50 % par l'Agence rurale et à 50 % par la caisse d'assurances mutuelles agricoles (CAMA).

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a demandé l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès de la Nouvelle-Calédonie et l'inscription par priorité en séance publique des textes suivants :

- projet de loi du pays portant moratoire sur l'exploration et l'exploitation des ressources minérales au sein de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie ;
- projet de loi du pays portant création de la taxe pour le développement et la promotion du tourisme de croisière ;
- projet de loi du pays relative au service public de l'emploi et du placement en Nouvelle-Calédonie ;
- projet de délibération portant fixation des tarifs de la taxe sur certains produits alimentaires contenant du sucre ;

- projet de délibération prise en application de la loi du pays instituant une redevance sur les extractions de produits miniers ;
 - projet de délibération prise en application de la loi du pays instituant une taxe sur les exportations de produits miniers ;
 - projet de délibération fixant le montant des taxes afférentes aux autorisations et titres permettant la conduite des véhicules terrestres à moteur et l'exercice d'une activité de transports routiers ;
 - projet de délibération portant abrogation de l'article R. 288 bis du code des impôts de la Nouvelle-Calédonie.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le budget primitif de l'exercice 2024 du Fonds Nickel (FNI) à la somme de 5 935 289 749 francs, répartis comme suit :
- section de fonctionnement : 1 792 865 359 francs équilibrés en recettes et en dépenses ;
 - section d'investissement : 4 142 424 390 francs en recettes et 3 095 727 501 francs en dépenses.

La section d'investissement est votée en suréquilibre de 1 046 696 889 francs.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a ouvert, à compter du 14 novembre 2024, un concours interne pour le recrutement dans le corps des cadres supérieurs de santé du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie.

Deux postes sont ouverts à ce concours.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a ouvert des concours sur titres avec épreuves et externes pour le recrutement dans le corps des agents d'exploitation de grade normal du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie.

14 postes sont ouverts : sept pour les concours sur titres avec épreuves et sept pour les concours externes.

Les premiers concours sur titres avec épreuves sont ouverts respectivement les 12 juillet et 13 septembre. Les concours externes sont ouverts les 13 juillet et 14 septembre 2024.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé le nombre de postes ouverts au titre des premier et second concours externes pour le recrutement dans le corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Un poste est ouvert au titre du premier concours et un poste au titre du second concours.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2023-3369/GNC du 22 novembre 2023 portant ouverture de concours externes et interne pour le recrutement dans le corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Ils sont ouverts à compter du 8 avril pour le second concours externe et le concours interne et à compter du 12 avril 2024 pour le premier concours externe.

Au visa de Thierry Santa et de Jérémie Katidjo-Monnier, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé l'Université de la Nouvelle-Calédonie à mener une campagne scientifique dans le cadre du projet « TONIC », dans le parc naturel de la mer de Corail.

Le projet TONIC est financé par l'Agence nationale de la recherche (ANR) et a démarré en mars 2022 pour une durée de trois ans et demi.

La campagne concernée consiste à prélever 54 individus de poissons récifaux sur les récifs éloignés d'Entrecasteaux et Chesterfield afin d'en analyser les valeurs énergétiques et nutritionnelles ainsi que leurs taux d'imprégnation en métaux et pesticides. Ces analyses permettront d'améliorer les connaissances sur l'état de santé des communautés récifales au regard notamment de la présence de ces polluants dans l'océan.

L'autorisation est délivrée pour une durée maximale d'un an, l'accès à chaque réserve s'effectuant en une seule fois, et pour une durée maximale de dix jours. Trois personnes au maximum sont autorisées à intervenir simultanément dans chaque réserve pour effectuer les prélèvements.

Arrêtés de désignation

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement et de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié la désignation des représentants de la Nouvelle-Calédonie dans divers secteurs.

Nicole Travain remplace Christelle Varney, en qualité de suppléante, au sein des organismes suivants : conseil d'administration de l'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC) ; conseil de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) de l'UNC ; conseil d'orientation scientifique et pédagogique de l'INSPE et de l'UNC et conseil d'administration de l'académie des langues kanak (ALK).

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accordé **32** titres de séjour et en a refusé **deux**. Il a accordé **trois** autorisations de travail et **un** renouvellement d'autorisation de travail.

Avis du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis sur le projet de décret relatif à la cotisation volontaire au régime de retraite additionnelle de fonction publique.

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuïenon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Jérémie Katidjo Monnier

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.